

DECRET N° 94-312 du 30 Septembre 1994

Chargeant Monsieur Lazare KPATOUKPA,
Ministre des Travaux Publics et des
Transports de l'intérim de Monsieur
Paul DOSSOU, Ministre des Finances
pour compter du 27 Septembre 1994.

LE PRESIDENT DE LA REPUBLIQUE,
CHIEF DE L'ETAT,
CHIEF DU GOUVERNEMENT,

- VU la Loi N° 90-032 du 11 Décembre 1990 portant Constitution de la République du Bénin ;
- VU la Décision N° 91-042/MCR/PT du 30 Mars 1991 portant proclamation des résultats définitifs du deuxième tour des élections présidentielles du 24 Mars 1991 ;
- VU le Décret N° 94-134 du 06 Mai 1994 portant composition du Gouvernement ;

D E C R E T E

Article 1er.- Pour compter du 27 Septembre 1994, Monsieur Lazare KPATOUKPA, Ministre des Travaux Publics et des Transports est chargé de l'intérim du Ministre des Finances pendant l'absence de Monsieur Paul DOSSOU.

Article 2.- Le présent Décret sera publié au Journal Officiel.

Fait à COTONOU, le 30 Septembre 1994

Pour le Président de la République, le Ministre
d'Etat à la Présidence de la République, chargé
de la Coordination de l'Action Gouvernementale
et de la Défense Nationale,



Désiré VIEYRA.-

Ampliations : PR 6 AN 4 CC 2 CS 2 MPR-DN 4 SGG 4 MF-INTPT 6
AUTRES MINISTERES 19 DEPARTEMENTS 6 JORB 1.-